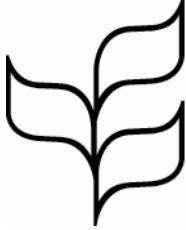




CDB



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/SBSTTA/15/L.4
10 novembre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quinzième réunion

Montréal, 7-11 novembre 2011

Point 4.2 de l'ordre du jour

LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX INTÉRIEURES

Projet de recommandation soumis par les coprésidents du groupe de travail II

I. GÉNÉRALITÉS

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques :

1. Souligne que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique fournissent le cadre général de la Convention jusqu'en 2020, et qu'ils devraient également guider les travaux futurs concernant l'ensemble des questions intersectorielles et des programmes thématiques de la Convention;

2. Note avec satisfaction les rapports établis par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/15/8, UNEP/CBD/SBSTTA/15/9, UNEP/CBD/SBSTTA/15/10, UNEP/CBD/SBSTTA/15/11 et UNEP/CBD/SBSTTA/INF/15) et, après les avoir examinés, conclut que :

a) Les répercussions du cycle hydrologique et des ressources en eau douce sur la mise en œuvre de tous les programmes de travail thématiques et intersectoriels de la Convention, du Plan stratégique 2010–2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, sont très étendues et incluent notamment que :

- i) Le cycle hydrologique est un processus biophysique appuyé par les écosystèmes, et les changements observés dans la quantité et la qualité de l'eau disponible, y compris l'humidité, l'humidité des sols et l'évapotranspiration des végétaux, ont un impact sur la diversité biologique, les fonctions des écosystèmes et l'approvisionnement en services écosystémiques;
- ii) Les incidences du fonctionnement du cycle hydrologique sont nombreuses et variées rendent nécessaires de considérer l'eau comme une question « intersectorielle », dans le cadre de l'approche par écosystème;
- iii) Le cycle hydrologique crée des liens solides entre les différents Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et il est important de prendre dûment en compte les aspects pertinents du cycle hydrologique dans le cadre de suivi du Plan stratégique, en cours d'élaboration (décision X/7);

/...

- iv) La diversité biologique est essentielle pour garantir que les écosystèmes soient autonomes et pour répondre aux besoins des êtres humains en matière de services écosystémiques relatifs à l'eau d'une manière rentable;
- v) La diversité biologique joue un rôle important dans le maintien de l'eau pour des activités humaines telles que l'agriculture, la sylviculture et la pêche notamment;
- vi) Etant donné que les problèmes et solutions liés à l'eau sont souvent spécifiques à chaque cas et à chaque endroit, et il est impossible d'établir des priorités de manière prescriptive ou exhaustive, cependant, certains éléments clés nécessitant un examen plus approfondi peuvent être identifiés comme : le rôle de la végétation dans le maintien des précipitations et de l'humidité locales et régionales ; l'importance de la diversité biologique des sols dans le maintien de l'humidité des sols et de l'équilibre de l'eau, et par conséquent, du bon fonctionnement des sols; l'importance du cycle hydrologique dans le maintien des niveaux optimaux de transport et de dépôt des sédiments et des nombreux services écosystémiques appuyés par le cycle hydrologique (notamment dans les zones côtières) ; et le rôle de la diversité biologique et des écosystèmes dans la régulation des extrêmes en ce qui concerne l'eau disponible (tels que les sécheresses et les inondations et l'importance du cycle hydrologique dans l'échange de matière organique, de nutriments et d'énergie entre les forêts, les sols et l'eau, qui, par exemple, intervient de manière saisonnière comme c'est particulièrement le cas dans des écosystèmes comme celui de l'Amazone; et
- vii) Les eaux souterraines et les aquifères sont des éléments importants du cycle hydrologique qui nécessitent une plus grande attention en raison de l'appauvrissement sévère qui les touche dans plusieurs régions. Et les ressources en eaux souterraines et de surface sont liées par le biais notamment des zones humides et de la fonctionnalité de couverture terrestre et en facilitant l'infiltration de l'eau dans le sol;

b) Les utilisations de l'eau à des fins diverses peuvent affecter les écosystèmes en aval et les approvisionnements en eaux souterraines, ce qui aura des impacts sur les écosystèmes terrestres;

c) Des initiatives régionales qui établissent des cadres par des moyens juridiques et autres moyens efficaces pour la gestion intégrée de l'eau peuvent servir de modèles pour d'autres régions afin de renforcer des systèmes de gestion transnationaux plus efficaces des bassins hydrographiques;

d) Les résultats, les outils et les méthodes qui sont déjà disponibles devraient être appliqués aux niveaux local, national ou régional afin de pallier les menaces auxquelles font face les écosystèmes des eaux intérieures, leurs fonctions et leurs services;

e) Les travaux dans le cadre de l'étude sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) et l'application de techniques d'évaluation économique aux ressources écologiques offrent de nouvelles possibilités pour influencer les politiques et la prise de décisions au niveau national. Bien que les évaluations économiques ne fournissent qu'une estimation préliminaire et limitée de la valeur fiscale des écosystèmes des eaux intérieures, elles ne devraient pas être considérées comme une évaluation définitive d'une ressource donnée mais servir uniquement de guide dans un contexte de prise de décision pour la planification du développement;

f) Les écosystèmes des eaux intérieures, y compris leurs bassins hydrographiques, fournissent des services qui sont importants pour tous les États mais les Parties pays en développement et, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement parmi eux ainsi que les économies à économie en transition ont des capacités techniques, financières et autres limitées

pour des évaluer dans le contexte aquatique. Ces pays nécessitent donc le transfert des technologies et connaissances techniques nécessaires;

g) Les femmes sont des parties prenantes essentielles pour assurer le bien-être de la famille et l'utilisation des éléments des services écosystémiques liés à l'eau et leurs connaissances de l'eau est un facteur clé dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des eaux intérieures;

h) Les peuples autochtones et les communautés locales qui maintiennent une relation très étroite, holistique, culturelle et spirituelle avec les éléments essentiels de diversité biologique associés au cycle de l'eau, ce qui est démontré dans de nombreuses activités culturelles, y compris au moyen des langues autochtones peuvent aider à promouvoir une gestion durable de l'eau fondée sur leurs savoirs traditionnels;

i) La charge de nutriments, y compris d'une production agricole inviable et d'autres activités sectorielles, est l'une des principales menaces pour la diversité biologique des eaux intérieures et des zones côtières et elle s'applique directement à la réalisation des objectifs 7, 8, 11 et 14 notamment, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, une plus grande attention devant être portée à l'eutrophisation de l'eau douce et des écosystèmes côtiers dans le monde;

j) Compte tenu des pressions de plus en plus fortes auxquelles sont soumises les eaux intérieures en raison des changements à l'échelle mondiale, il est nécessaire de chercher à mieux comprendre les impacts qu'ont ces changements sur la diversité biologique des eaux intérieures et la manière dont cela influe sur les fonctions écosystémiques;

k) Les travaux scientifiques en cours sur ce sujet (décris dans le rapport d'avancement sur les travaux consacrés aux paragraphes 39-41 de la décision X/28 sur la révision des informations, et sur la transmission de messages politiques clés et pertinents sur le maintien de la capacité de la diversité biologique à continuer de soutenir le cycle de l'eau (UNEP/CBD/SBSTTA/15/11 et UNEP/CBD/SBSTTA/INF/1)) constitueront une ressource utile à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et technologiques pour examiner ce sujet plus en détails y compris dans de nombreux domaines de ses travaux futurs, y compris la mise en oeuvre et l'examen futur des programmes de travail de la Convention;

l) Le sixième Forum mondial sur l'eau qui se tiendra à Marseille, France, en mars 2012 offre l'occasion de sensibiliser le monde aux questions relatives à la diversité biologique et à l'eau.

II. DEMANDES ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques *prie* le Secrétaire exécutif et *invite* le Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les terres humides à :

a) sur la base des discussions avec des partenaires potentiels et des parties prenantes, inclure, dans le Plan de travail joint avec la Convention Ramsar, une évaluation des possibilités de renforcer la collaboration pour trouver des solutions aux problèmes de l'eau et de faire rapport sur les options à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique;

b) rendre le rapport du groupe d'experts sur le maintien de la capacité de la diversité biologique à continuer de soutenir le cycle hydrologique (voir le paragraphe 39 de la décision X/28) disponible pour information et un résumé du rapport de ses résultats pour examen de la Conférence des Parties à sa onzième réunion;

c) rationaliser encore leurs activités afin de faire le meilleur usage des ressources disponibles et d'explorer les possibilités d'une meilleure intégration des travaux des deux Conventions dans tous les programmes pertinents de la Convention sur la diversité biologique afin d'atteindre la plus

grande synergie possible, y compris pour de possibles réunions conjointes et de faire rapport sur les options à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

III. RECOMMANDATIONS À LA CONFÉRENCE DES PARTIES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques *recommande* que la Conférence des Parties à sa onzième réunion :

1. *Note* l'importance du cycle hydrologique pour la plupart des domaines du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et pour remplir les Objectifs Aichi relatifs à la diversité biologique et *examine* la possibilité d'en renforcer la sensibilisation et de ce fait de renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique, faisant notamment de la diversité biologique et de l'eau une question intersectorielle dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique;

2. *Examine* les résultats du groupe d'experts sur le maintien de la capacité de la diversité biologique à soutenir le cycle hydrologique (voir le paragraphe 39 de la décision X/28) ;

3. *Note* que le terme de “terres humides” défini par la Convention de Ramsar offre une portée fluide et flexible pour l'interprétation nationale pour aborder les enjeux de la diversité biologique associés aux liens écologiques entre les zones intérieures, côtières et marines, et *invite* les Parties et les autres gouvernements à envisager l'adoption plus étendue du terme dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, particulièrement pour atteindre l'objectif 11 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique; et

4. *Note* que l'année 2013 sera l'Année internationale de coopération dans le domaine de l'eau et que cela fournira, avec la “Décennie internationale d'action ‘l'eau source de vie 2005-2015’”, des possibilités pour présenter les enjeux de la diversité biologique et de l'eau à un plus large public.

/...